

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE MARDI LE 27 SEPTEMBRE 2016 À COMPTER DE 8H30, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Est également présent, Mme Ginette Bergeron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 8h30.

Les membres du conseil sont tous présents pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-09-309

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1 Ouverture de la séance;**
 - 1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation**
- 2 Adoption de l’ordre du jour;**
- 3 Réorganisation administrative;**
- 4 Retenue des services de Mme Carole Pigeon;**
- 5 Acquisition d’un ordinateur pour le poste de la secrétaire administrative;**
- 6 Coût des travaux – chemin Khartoum;**
- 7 Programme FEPTEU;**
- 8 Levée de la séance.**

-
- 3 Réorganisation administrative;**

RÉSOLUTION 2016-09-310

ATTENDU l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe remplace la directrice générale et secrétaire-trésorière pendant son absence;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité paie à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe le même salaire horaire versé à la directrice générale et secrétaire-trésorière, à raison d'un maximum de 40 heures par semaine, pendant la durée de cette absence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Retenue des services de Mme Carole Pigeon;

RÉSOLUTION 2016-09-311

ATTENDU l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe remplace la directrice générale et secrétaire-trésorière pendant son absence;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité retienne les services comptables de Mme Carole Pigeon pendant la période d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de remplacer la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dans ses tâches de comptabilité;

QUE la municipalité paie à Mme Pigeon, sur présentation de facture, un tarif horaire de 35 \$ à raison d'un maximum de 28 heures par semaine, pour la durée de cette absence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Acquisition d'un ordinateur pour le poste de la secrétaire administrative;

RÉSOLUTION 2016-09-312

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'achat d'une tour d'ordinateur auprès d'informatique Orford inc, au montant de 771,09 \$, plus les taxes applicables, pour le poste de sa secrétaire administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Coût des travaux – chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2016-09-313

ATTENDU la résolution 2016-09-298 autorisant des travaux sur le chemin Khartoum pour un montant maximal de 90 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les travaux à effectuer sur le chemin Khartoum, dans la zone inondable 1, dépasseront ce montant autorisé;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité procède à un appel d'offres pour effectuer les travaux sur le chemin Khartoum, dans la zone inondable 1, selon les options 1 et 2;

QUE la municipalité autorise la firme Exp. à vérifier, à taux horaire, cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 Programme FEPTEU;

RÉSOLUTION 2016-09-314

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligées à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- La municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

- La municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 Levée de la séance;

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2016-09-315

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 9h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe